



HAL
open science

Introduction générale : enjeux politiques de la normalisation au nom du développement durable

Pierre Alphanféry, Marcel Djama, Agnès Fortier, Eve Fouilleux

► To cite this version:

Pierre Alphanféry, Marcel Djama, Agnès Fortier, Eve Fouilleux. Introduction générale : enjeux politiques de la normalisation au nom du développement durable. Normaliser au nom du développement durable, Editions Quae, pp.9-22, 2012, Update Sciences et Technologies, 978-2-7592-1814-1. hal-01197987

HAL Id: hal-01197987

<https://hal.science/hal-01197987>

Submitted on 3 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Normaliser au nom du développement durable

P. Alphandéry, M. Djama, A. Fortier,
È. Fouilleux, coordinateurs

Introduction générale

Enjeux politiques de la normalisation au nom du développement durable

Depuis près de trois décennies, le néolibéralisme semble avoir triomphé. Au niveau européen comme à l'échelle mondiale, priorité est donnée à la libre circulation des flux de capitaux et de marchandises, et les politiques publiques susceptibles d'interférer avec le libre jeu du marché sont démantelées. Forme exacerbée du capitalisme, le néolibéralisme se manifeste ainsi par la remise en cause de l'État-providence ou de l'État social, les déréglementations, la réduction des dépenses publiques, la libéralisation des marchés de capitaux, la marchandisation de tous les secteurs d'activités, la flexibilité du travail, le sacre du citoyen-consommateur... entre autres propriétés. Si ses racines historiques et doctrinaires remontent au colloque Walter Lippman de 1938 (Dardot et Laval, 2009), son essor hégémonique aux dépens du keynésianisme et de l'État-providence est jalonné d'étapes marquantes telles que sa diffusion au sein des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) dans les années 1970, l'avènement des gouvernements conservateurs de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux États-Unis au début des années 1980, la chute du mur de Berlin en 1989, ou encore, suite à l'ampleur prise par les renégociations successives de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans les décennies précédentes, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995.

Toutefois, du fait des crises écologiques, énergétiques, alimentaires, climatiques, financières qui se multiplient depuis une vingtaine d'années, l'ordre néolibéral est de plus en plus souvent contesté : ses effets négatifs sur les plans social et environnemental sont dénoncés et l'absence de concertation avec la société civile dans les prises de décision est critiquée. Le constat et la dénonciation des effets négatifs de la globalisation ont ainsi généré de nouvelles injonctions qui se sont progressivement imposées de par le monde, comme celle du développement durable qui insiste à la fois sur la nécessité de prendre en compte le social et l'environnemental au côté de l'économique ou encore la mise en place de modes décisionnels plus inclusifs.

Dans ce contexte de globalisation néolibérale et de mise en cause simultanée de ses effets négatifs, émergent et se multiplient divers instruments et dispositifs institutionnels, tant du côté des pouvoirs publics (partenariats publics/privés, mise en place de procédures de concertation plus inclusives, forums hybrides, etc.) que des acteurs privés (généralisation des actions de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, dialogues avec les ONG, plateformes d'échanges diverses, etc.). Parmi ces innovations, nombre de dispositifs visent la mise en place de normes (sociales, environnementales, décisionnelles notamment) tant au niveau local, national, européen qu'international, qui ont pour objectif de modifier les comportements des acteurs afin qu'ils se conforment à une série de bonnes pratiques.

Ce livre¹ propose une série d'études consacrées à l'analyse des enjeux politiques et

¹ Cette recherche a bénéficié du soutien de l'Agence nationale de la recherche, programme Agriculture et Développement durable, projet « Normes : gouverner par les normes, les dispositifs de normalisation dans l'agriculture durable », 2006-2009.

sociaux relatifs au développement de bonnes pratiques dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, désigné dans la suite comme secteur agricole « au sens large ». Ce dernier figure en effet parmi les plus dynamiques et innovants en matière de normalisation, celle-ci pouvant prendre des formes très variées, comme l'illustrent les différents chapitres de cet ouvrage. Nous verrons ainsi comment la normalisation tend à transformer les pratiques en matière de collecte des données naturalistes en France ou encore de quelle manière elle fonde les mesures dites « agroenvironnementales » de la Politique agricole commune, qui encouragent les agriculteurs européens, contre rétribution, à changer leur façon de travailler de manière à mieux protéger l'environnement. Nous analyserons également l'émergence de standards volontaires transnationaux privés dits « durables » : les uns énoncent des principes et critères pour la production de produits échangés sur les marchés internationaux (soja, huile de palme, bois), d'autres insistent plus sur les enjeux sociaux, comme ceux du commerce équitable. Nous soulignerons la grande variété de ces standards durables et nous interrogerons les ressorts du mouvement global qui les regroupe au niveau transnational, l'Alliance ISEAL. Nous aborderons enfin les enjeux liés à la normalisation publique, en particulier à partir des normes encadrant les pratiques de l'agriculture biologique et de l'agriculture « raisonnée » aux niveaux national et européen. Mais si cet ouvrage se concentre sur les formes et pratiques de normalisation dans le secteur agricole au sens large, il faut toutefois souligner que ce mouvement d'élaboration de bonnes pratiques s'étend à l'ensemble du champ économique (Büthe et Mattli, 2011; Ponte *et al.*, 2011) : il concerne tout autant les industries extractives, le secteur du textile que la finance ou les activités de service, et cible des domaines d'action aussi divers que la transparence financière, la « bonne gouvernance », l'environnement, les droits humains ou les droits sociaux des travailleurs.

L'objectif de cet ouvrage est donc, à partir de diverses études de cas, de montrer que les dispositifs de normalisation, loin de n'être que de nouvelles formes de régulation, d'institutions et de pratiques sociales, renvoient en réalité à des enjeux éminemment politiques et à la construction de rapports de force spécifiques entre acteurs, générant et/ou entretenant de nombreux conflits plus ou moins visibles. Plus précisément, cet ouvrage vise à analyser le paradoxe qui se joue à travers ces nouveaux dispositifs qui, tout en portant une critique du modèle néolibéral et du capitalisme dérégulé ou de leurs effets sociaux et environnementaux, sont en réalité accaparés par des logiques et des rationalités sinon identiques, du moins très proches de celles du modèle dénoncé. Ces dispositifs de normalisation que l'on peut qualifier d'hybrides sont intéressants à étudier dans la mesure où ils interrogent les manières de faire classiques de la décision publique. Ils permettent aussi d'alimenter un ensemble de questions plus générales sur les modalités, le statut et la légitimité des multiples forums de délibération qui les composent. Faut-il les considérer comme de simples cadres de confrontation d'intérêts d'acteurs mobilisant des ressources diverses ou constituent-ils des espaces d'approfondissement de la démocratie ? Enfin, ils questionnent la place de la science, la nature des connaissances, les formes d'expertise mobilisées.

Comment rendre compte de l'émergence et de la prolifération de ces dispositifs de normalisation ?

Les études présentées dans ce volume s'inscrivent dans le sillage de travaux récents (Bartley, 2007 ; Dingwerth et Pattberg, 2009) qui vont au-delà de l'explication fonctionnaliste, qui ne voit dans ces initiatives privées qu'une réponse

institutionnelle à l'absence de régulation des activités économiques mondiales et l'incapacité des États à répondre à ce défi. Elles situent cette émergence institutionnelle au croisement de trois processus étroitement liés, que nous évoquerons successivement dans cette introduction : l'essor du rôle des acteurs non étatiques, notamment des firmes transnationales et des organisations non gouvernementales (ONG), dans la politique mondiale, autrement dit l'affirmation d'une « gouvernance globale » ; la dissémination d'une rationalité gouvernementale d'inspiration néolibérale (ci-après qualifiée de gouvernementalité néolibérale) ; et la valorisation de mécanismes de prise de décision présentés comme participatifs et délibératifs. La description de ces trois processus et l'analyse de leur inscription dans la littérature nous permettront, *in fine*, de nous interroger sur le caractère politique de l'affirmation de la normalisation : en d'autres termes, cette évolution renvoie-t-elle ou non à un phénomène concomitant de dépolitisation ?

1. Les dispositifs de normalisation, instruments de la « gouvernance globale »

Pour certains auteurs, les changements majeurs intervenus dans les structures du pouvoir à l'échelle mondiale au cours des trente dernières années du fait de la globalisation des flux économiques et informationnels (Beck, 2003 ; Sassen, 1996 ; 2006) renvoient à un déclin relatif du poids politique des États-nations et au renforcement concomitant du pouvoir des firmes multinationales (Strange, 1996). Pour d'autres, ils sous-tendent la structuration progressive d'une société civile transnationale, qui dessine un contre-pouvoir aux multinationales et aux États (Fiorini, 2000 ; Hardt et Negri, 2004). Ces recompositions du champ politique global ont une résonance particulière dans le champ des politiques environnementales. Comme l'illustrent les dernières conférences des parties de la convention-cadre des Nations unies sur le climat, le cadre multilatéral de négociation a de grandes difficultés à déboucher sur des accords contraignants, ayant un impact significatif sur les changements environnementaux à l'œuvre. En réaction à ces difficultés, les initiatives portées par les acteurs non étatiques ont pris une ampleur telle qu'elles sont souvent présentées comme le principal centre de gravité de la gouvernance globale de l'environnement (Bernstein *et al.*, 2010 ; Dauvergne et Lister, 2010 ; Falkner, 2003).

Les dispositifs privés transnationaux présentés dans cet ouvrage peuvent ainsi être considérés comme des formes d'autorité politique opérant à l'échelle mondiale qui à la fois produisent des règles perçues comme légitimes par les acteurs auxquels elles s'appliquent et mettent en œuvre des procédures de contrôle et de sanction en cas de non-respect des règles édictées (Bernstein et Cashore, 2007 ; Cutler *et al.*, 1999 ; Dingwerth et Pattberg, 2009 ; Graz et Nölke, 2008 ; Pattberg, 2007). Leur étude s'inscrit ainsi dans le débat sur la gouvernance globale qui, malgré les ambiguïtés de la notion (Pattberg, 2007 ; Smouts, 1998), est devenu un des points d'ancrage principaux des travaux dans le domaine des relations internationales. La Commission des Nations unies sur la gouvernance globale définit cette notion comme « la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leur affaire commune. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leurs intérêts » (UNCGG, 1995 ; voir

chapitre 1).

Sur le plan théorique, cette notion renvoie aux travaux de Rosenau et à sa thèse du gouvernement au-delà de l'État (Rosenau, 2007 ; Rosenau et Czempiel, 1992), qui part du constat d'une recomposition majeure des formes d'autorité politique, rendant caduques ou partielles les approches par les régimes interétatiques. Dans ce sillage, deux lectures du rôle des acteurs non étatiques prédominent. Un premier groupe de travaux met l'accent sur le rôle moteur des firmes multinationales qui développent des stratégies proactives dans le but d'éviter ou de neutraliser la contestation des mouvements sociaux (Braithwaite et Drahos, 2000 ; Haufler, 2003), ou encore pour transformer le capital symbolique de la réputation en avantage concurrentiel (Fuchs et Vogelmann, 2008 ; Potoski et Prakash, 2005). Face à cette approche centrée sur l'émergence institutionnelle comme mode de résolution de problèmes de marché, une autre perspective tend à accentuer le poids des dynamiques politiques dans la formation de ces instruments privés de régulation (Bartley, 2007). Elle s'inscrit notamment dans le sillage des travaux de Polanyi (1983) sur l'enclassement social et politique du marché et sa réélaboration par la « nouvelle sociologie économique » américaine (Fligstein, 1996 ; Granovetter, 1985). Elle insiste sur le rôle et le poids politique croissant des mouvements sociaux, qui tendent à se structurer en une société civile internationale. Leur capacité d'organisation et de mobilisation (grâce notamment au développement des réseaux de communication), d'une part, et leur évolution d'un rôle de contestation à un rôle de proposition, d'autre part, ont permis d'accompagner la mutation de certaines ONG en véritables entrepreneurs politiques (Fiorini, 2000 ; Keck et Sikkink, 1998). En incorporant des préoccupations morales et de justice sociale et environnementale, les ONG participent ainsi à un enclassement politique du marché.

Si ces travaux sur le rôle des acteurs non étatiques dans la gouvernance environnementale globale ont renouvelé les approches sur les régimes internationaux, leur cadre macrosociologique donne une vision peu nuancée des processus politiques à l'œuvre et laisse dans l'ombre des faits importants. Trois faiblesses méritent d'être soulignées. En premier lieu, à l'exception de rares occurrences (Cutler, 1997), le surgissement des acteurs non étatiques dans le champ politique n'est pas situé dans sa singularité historique, relativement à des formes plus anciennes d'exercice d'une autorité politique par des acteurs privés — on pense par exemple au rôle des grandes compagnies commerciales en période coloniale ou aux mobilisations contre l'esclavage dans les plantations du Nouveau Monde ou en Afrique (Satre, 2005). Sur la base de ces constats, les travaux de Benoît Daviron et Isabelle Vagneron (2011 ; voir chapitre 1) s'efforcent de resituer les évolutions de la normalisation des produits tropicaux dans la longue histoire du commerce international. En second lieu, les processus politiques qui contribuent à la visibilité des acteurs non étatiques renvoient à des mobilisations emblématiques dans les arènes internationales. Ces processus masquent les trajectoires différenciées des mouvements sociaux dans les différents contextes nationaux, comme l'illustre la contribution dans cet ouvrage de Gilles Allaire et Matthieu Ansaloni à travers leur comparaison du poids politique des ONG de défense de l'environnement en France et en Grande-Bretagne. Enfin, les travaux sur la gouvernance globale sous-estiment les liens complexes et souvent synergiques qu'entretiennent les acteurs privés et les pouvoirs publics. En effet, pour une large part, le transfert des compétences normatives au secteur privé a été encouragé et organisé par des États. Plus généralement, plusieurs initiatives privées volontaires bénéficient ou ont bénéficié du

soutien financier d'origine étatique (principalement de l'hémisphère Nord) cherchant à promouvoir la diffusion internationale de normes de développement durable (Fouilleux, 2012 ; Laïdi, 2008). L'appui des États s'exerce aussi de manière incitative, à l'aide d'avantages fiscaux consentis aux entreprises qui adoptent les standards privés ou à travers l'introduction de clauses préférentielles dans les marchés publics ; par exemple, des collectivités locales décident de s'approvisionner exclusivement en produits certifiés issus de forêts gérées durablement ou du commerce équitable (Guéneau, 2009). Ces situations invitent à explorer les synergies entre normes privées et pouvoirs publics et à repérer les réseaux publics et privés qui diffusent et imposent des modes de gouvernance fondés sur le marché et la dérégulation.

2. Les dispositifs de normalisation, archétypes de la gouvernementalité néolibérale

S'ils sont l'une des expressions les plus frappantes de la gouvernance globale, les dispositifs de normalisation en tant qu'instruments destinés à promouvoir de bonnes pratiques sont également les archétypes d'une gouvernementalité (néo)libérale au sens que Michel Foucault donne à cette notion, à savoir une technologie de gouvernement articulant des formes de savoirs, des relations de pouvoir et des processus de subjectivisation². Foucault appréhende en effet le (néo)libéralisme « non pas comme une théorie ni comme une idéologie, encore moins, bien entendu, comme une manière pour la “société” de “se représenter...” », mais comme une pratique, c'est-à-dire comme “une manière de faire” orientée vers des objectifs et se régulant par une réflexion continue » (Foucault, 2004, p. 323). Cette perspective met moins l'accent sur le rôle prépondérant d'acteurs spécifiques dans la diffusion des rationalités (néo)libérales ou sur la caractérisation des pouvoirs d'État, que sur la contribution décisive de technologies de gouvernement comme moyen d'orienter et de réguler les comportements. « Contrairement à la conception traditionnelle d'un pouvoir descendant, autoritaire, fonctionnant à l'injonction et à la sanction, il propose une conception disciplinaire qui repose sur des techniques de cadrage des individus qui permettent de conduire à distance les conduites » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 20). Aussi, c'est à dessein que nous utilisons le terme de « dispositifs » de normalisation, en reprenant à notre compte la définition que le philosophe Agamben (2007, p. 28) donne à cette notion, dans son commentaire des travaux de Foucault, un « ensemble de praxis, de savoirs, de mesures, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter — en un sens qui se veut utile — les comportements, les gestes et les pensées des hommes ».

Dans le prolongement de cet héritage foucauldien, un important corpus de littérature s'est attaché à analyser l'art du gouvernement néolibéral, dans la diversité de ses expressions et à travers les modalités concrètes de cadrage des conduites qui sont mises en œuvre. Ces travaux dévoilent simultanément les « technologies de renforcement des capacités d'agir » (Dean, 1999) ou les « technologies de citoyenneté » (Cruikshank, 1994), qui visent à transformer les individus en citoyens capables, responsables de leur existence, entrepreneurs d'eux-mêmes. Ils mettent également l'accent sur les technologies de performance telles que la normalisation et l'audit, qui visent à imposer de nouvelles pratiques gestionnaires et à orienter les comportements (Power, 1997 ; Rose et Miller, 1992). Brown (2007) et Dardot et

² Le processus de subjectivisation renvoie à l'acceptation librement consentie d'une conduite.

Laval (2009) défendent ainsi la thèse selon laquelle le néolibéralisme ne se réduit pas à une politique économique qui donne à la finance et au commerce une place prépondérante, mais constitue avant tout une rationalité qui organise et structure l'action des gouvernants et des gouvernés. Cette « nouvelle raison du monde », fondée sur les principes de la concurrence, de l'efficacité et du management, régit désormais toutes les sphères de la société — y compris les domaines privilégiés de l'action publique, jusqu'alors maintenus en retrait de la logique marchande au nom de l'intérêt général. Elle implique « le développement croissant de formes multiples de concession d'autorité aux firmes privées, au point qu'on peut parler, dans de multiples domaines, d'une coproduction publique-privée des normes internationales » (Dardot et Laval, 2009, p. 359) ; ce constat renvoyant explicitement à la gouvernance comme mode d'exercice du pouvoir. Pour autant, loin de prôner un retrait total de l'État, la conception néolibérale confère à ce dernier un rôle déterminant ; sa mission consiste à soutenir et à faciliter la bonne marche de l'économie tout en s'appliquant à lui-même les principes de la rationalité du marché à travers ce qu'on a coutume de désigner comme le *new public management* (Hood, 2001). Plus généralement, cette logique mobilise des instruments qui, à l'instar de la normalisation, permettent de stimuler les comportements en amenant les individus à internaliser des impératifs qui autrefois étaient imposés de l'extérieur sur un mode hiérarchique (Power, 1997) et à transformer le citoyen en entrepreneur et en consommateur.

L'appréhension des normes à travers la focale de la gouvernementalité néolibérale permet d'inscrire ces objets dans le champ politique en embrassant d'un même regard les rationalités qui les sous-tendent, les formes de pouvoir qu'ils instituent et les effets qu'ils produisent sur les façons d'agir et de concevoir le monde social. Les travaux sur la gouvernementalité néolibérale apportent ainsi un éclairage nouveau sur les transformations des rapports public/privé et sur l'évolution du rôle des États. Néanmoins, en associant ces technologies de gouvernement à un modèle de « société libérale avancée » dont les archétypes renvoient aux expériences néolibérales du monde anglo-saxon, le risque est grand de reconstituer une perspective trop générale, qui gomme les épreuves, les dynamiques locales de pouvoirs et de résistance à travers lesquels se réinventent de nouvelles facettes du néolibéralisme. Gardant à l'esprit que le néolibéralisme est un champ de forces et non une doctrine unifiée (Jeanpierre, 2007), cet ouvrage tente de rendre compte de ces réinventions dans le domaine agricole au sens large.

3. Participation, délibération : les dispositifs de normalisation, instruments de la démocratie technique

Le développement de la gouvernementalité néolibérale s'inscrit par ailleurs dans un changement idéologique en cours depuis deux décennies à l'échelle internationale qui repose sur la valorisation de la démocratie délibérative (Sintomer et Talpin, 2011). Celle-ci se matérialise à la fois par la création de dispositifs impliquant une pluralité d'acteurs « au-delà de ceux habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif », et par la mise en place de « procédures nouvelles visant à organiser les discussions entre les parties en présence » (Blondiaux et Sintomer, 2002). De nombreux auteurs soulignent ainsi le renouvellement des rapports entre experts et profanes à l'œuvre dans ces nouveaux dispositifs délibératifs, tendant vers une symétrisation de statut et induisant du même coup une démocratisation des processus. C'est ce qu'ont montré Callon *et al.* (2001) dans leurs

travaux sur les « forums hybrides » comme nouvelles scènes de la « démocratie technique ». Moins optimistes, d'autres auteurs s'interrogent sur les raisons de l'essor des dispositifs délibératifs et se demandent s'ils constituent réellement un nouveau mode de gouvernement ou une simple transformation des répertoires de la justification politique (Blondiaux et Sintomer, 2002).

Les dispositifs institutionnels étudiés dans cet ouvrage, qui mettent systématiquement en avant la délibération, la participation, le partenariat aux différentes étapes du processus de normalisation, constituent une manifestation indéniable de la diffusion de cet « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002). La plupart des travaux internationaux s'intéressant aux standards multi-acteurs sous l'angle de leur contribution à la gouvernance globale de l'environnement présentent d'ailleurs la participation et la délibération comme un point central de la légitimité démocratique de ces dispositifs. La plupart d'entre eux (Bäckstrand, 2006 ; Bernstein et Cashore, 2007) appréhendent ces modes de légitimation sous un angle formel ou institutionnel, autrement dit à travers l'architecture du dispositif : quels sont les mécanismes qui garantissent la participation ? Quelles procédures de délibération ou de vote ? Quelles modalités de transparence dans la prise de décision ?

En contrepoint de ces démarches, les études présentées dans cet ouvrage tentent d'apporter une contribution à l'étude du fonctionnement concret des dispositifs de normalisation. Elles privilégient une analyse des pratiques effectives d'organisation des débats et des modes de délibération et permettent de jeter une lumière nouvelle sur la nature des partenariats entre les parties prenantes, notamment entre ONG, entreprises multinationales et pouvoirs publics. À partir d'une analyse microsociologique, Emmanuelle Cheyns montre comment l'agencement de l'espace, l'alternance de scènes publiques et d'arènes de négociation plus feutrées et fermées, organisent et cadrent les débats. Stéphane Guéneau rappelle que le caractère inclusif des standards durables ne signifie pas que tous les acteurs veulent nécessairement y participer. De manière générale, les plus enclins à s'impliquer sont les groupes internationalisés les plus attachés à leur image et à leur réputation, tandis que d'autres ONG ou mouvements sociaux optent pour des stratégies de confrontation plutôt que de dialogue avec l'industrie. L'observation sociologique met également en relief le poids politique des grandes ONG internationales au détriment des mouvements sociaux à rayonnement national ou local. Leur emprise se manifeste notamment à travers leur capacité à prendre l'initiative pour préparer et soumettre des motions, organiser des alliances avec des acteurs de l'industrie et, *in fine*, mobiliser des ressources intellectuelles et matérielles afin d'imposer leur vision.

4. Les dispositifs de normalisation comme forme de (dé)politisation

Au croisement des approches interrogeant les contours d'une « gouvernance globale », les formes d'une gouvernementalité néolibérale et la mise en œuvre d'un impératif participatif, l'analyse des dispositifs de normalisation multiacteurs soulève la question des mutations du politique.

La définition de Lefort (1986, p.64) peut servir de point de repère à ce questionnement : « Il n'y a de politique que là où se manifeste une différence entre un espace où les hommes se reconnaissent les uns et les autres comme citoyens, se situant ensemble dans les horizons d'un monde commun, et la vie sociale proprement dite où ils font seulement l'épreuve de leur dépendance réciproque ». Cette définition tendrait ainsi à classer la plupart des dispositifs étudiés dans cet ouvrage comme

relevant principalement de la vie sociale ou d'une définition « faible » du politique. Celui-ci étant alors assimilé à un « mode de coordination et de direction » (Rosanvallon, 2006) à travers le fait de privilégier les procédures, l'efficacité, la logique des intérêts et le consensus. Les travaux de Rosanvallon et Mouffe (2008, p. 313-314) fournissent un cadre de lecture à ce déclin du politique. « Gouverner ne consiste pas seulement à régler des problèmes d'organisation, à allouer de façon rationnelle des ressources, à planifier une action dans le temps. Gouverner signifie d'abord rendre le monde intelligible, donner des outils d'analyse et d'interprétation qui permettent aux citoyens de se diriger et d'agir efficacement ». Selon Mouffe, une telle démarche ne saurait, de plus, être consensuelle, et l'auteure propose de restituer au conflit la place qu'il mérite dans l'analyse, conformément à la double généalogie du concept de politique, *polis* et *polemos*. Dans cette perspective, le politique de la démocratie s'incarne aussi bien dans la délibération et l'obtention du consensus que dans la reconnaissance de l'existence du conflit auquel il faut laisser une place, faute d'y basculer tous³.

Ces analyses du processus de dépolitisation éclairent une partie des observations effectuées dans le cadre des dispositifs de normalisation. Les chapitres de Marcel Djama et Aude Verwilghen, Emmanuelle Cheyens, et Stéphane Guéneau à propos des tables rondes sur le palmier à huile et sur les forêts font en effet ressortir la volonté manifeste des organisateurs de parvenir à un consensus en évitant de façon quasi systématique les controverses, mais aussi les débats passionnés. De même, Ève Fouilleux et Allison Loconto montrent que la légitimité des normes privées de développement durable ne se fonde pas sur la conformité que celles-ci entretiennent avec des valeurs centrales correspondant à une vision du bien commun (ou plus simplement au contenu de leur cahier des charges et/ou à la réalité de leurs impacts sociaux ou environnementaux), mais qu'elle se réduit au bon fonctionnement et à l'efficacité des procédures. L'enjeu pour les promoteurs de ces méta-standards est d'occulter les différences parmi l'éventail des normes durables de même que les concurrences et les conflits qu'elles sont susceptibles d'alimenter. Néanmoins, la tendance à la dépolitisation n'est pas systématique, comme l'illustrent les travaux sur les dispositifs territorialisés réalisés par Pierre Alphanéry et Agnès Fortier à propos des politiques de conservation de la biodiversité mises en œuvre en France (2007 ; 2010) ou encore l'étude de Peter Gibbon dans cet ouvrage sur la mise en place des normes européennes de l'agriculture biologique. Celui-ci donne à voir comment les phénomènes de « dépolitisation » se conjuguent, « cohabitent » ou alternent avec des moments de politisation. De même, Antoine Bernard de Raymond présente l'élaboration de la norme de l'agriculture raisonnée comme une tentative stratégique (toutefois malheureuse) de reprise en main par l'État des enjeux sanitaires et environnementaux, pour éviter que le « respect de l'environnement » ne devienne un outil de concurrence entre acteurs privés (en particulier les distributeurs) qui se traduirait par des contraintes toujours plus fortes pour les producteurs : il s'agit bien là d'une utilisation ouvertement politique du processus de normalisation. Enfin, les dispositifs de normalisation peuvent aussi avoir des effets inattendus liés aux critiques et contestations qu'ils génèrent, comme la création de nouvelles arènes en

³ Cette conception pluraliste estimant nécessaire l'existence de conflits est devenue de plus en plus rare au sein des sciences humaines anglo-saxonnes. Birnbaum (1975) soulignait déjà dans les années 1970 la montée de l'empirisme contre l'idéologie, traduction de la vision dominante du politique comme « administration scientifique des choses » par une élite spécialisée tenant la société à l'écart de ces affrontements.

marge du dispositif officiel pour signifier ses limites et ses insuffisances ; autre manifestation éminente des enjeux politiques sous-jacents à l'activité de normalisation.

5. Présentation de l'ouvrage

Le présent ouvrage est organisé en quatre parties. Les deux premières s'intéressent à la question des conditions et des formes de l'émergence institutionnelle de normes volontaires publiques et privées, aux niveaux international, transnational et national (France, Royaume-Uni). Les deux dernières portent quant à elles sur le fonctionnement interne des dispositifs de normalisation, du point de vue des formats et des processus de décision d'une part, et du point de vue du rôle qu'y jouent les connaissances et la dimension d'expertise d'autre part.

La première partie traite ainsi des processus et des modalités d'émergence des normes (ou standards) volontaires privées transnationales qui se multiplient sur les étals des supermarchés : agriculture biologique, commerce équitable, mais aussi normes sanitaires et autres standards relatifs aux conditions sociales et/ou environnementales de production des grands produits agricoles échangés sur les marchés internationaux (*commodities*). Dans le premier chapitre de cet ouvrage, Benoît Daviron et Isabelle Vagneron rendent compte de l'historicité de ces dispositifs en en resituant l'émergence dans le temps long. Ils montrent qu'ils sont emblématiques de la modernité, et que, reposant sur un système expert (la certification par tierce partie) et un symbole (le label) spécifiques, les standards de durabilité servent essentiellement à organiser la confiance dans les échanges à longue distance, caractéristiques de la globalisation. Dans le deuxième chapitre, Ève Fouilleux et Allison Loconto complètent cette approche en analysant la généralisation des standards de durabilité à travers l'émergence, sur le plan global, d'un régime tripartite de standardisation durable. Au cœur de ce régime agit un acteur politique particulier, l'Alliance ISEAL, qui produit des métastandards visant à codifier les processus de normalisation (élaboration des normes, évaluation d'impact, procédures de certification et d'accréditation), privilégiant une vision uniquement procédurale de la durabilité. À travers cette activité de métastandardisation et les alliances et enrôlements auxquels elle donne lieu, les auteures montrent comment ISEAL joue à la fois la promotion des standards durables comme un moyen crédible et légitime de « refaçonner » la globalisation dans un sens plus juste et plus respectueux de l'environnement, et sa propre légitimité en tant que représentant du mouvement global de standardisation durable.

La deuxième partie de cet ouvrage rassemble deux chapitres qui traitent des formes de normalisation volontaire portées par les pouvoirs publics, en France et dans l'Union européenne, et abordent les conditions de la réussite ou de l'échec d'un processus d'institutionnalisation de normes volontaires. Dans le chapitre trois, Antoine Bernard de Raymond souligne à partir de l'analyse du standard français « agriculture raisonnée » (AR) dans le domaine des fruits et légumes que la diffusion de ce type de normes renvoie non seulement à un enjeu de rapports de force économiques entre producteurs et distributeurs, mais engage aussi une redéfinition des rapports et prérogatives entre acteurs privés et publics. Il montre également que l'AR a peiné à se développer en France en raison des difficultés qu'elle posait en matière de comptabilité, de communication, de segmentation du marché (concurrences entre normes) et de validité sur des marchés d'exportation, mais également par manque d'une volonté politique forte de la développer. Le chapitre

quatre rédigé par Gilles Allaire et Matthieu Ansaloni s'intéresse à la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (MAE) de la Politique agricole commune européenne en Angleterre et en France. Ces mesures sont approchées comme des standards publics volontaires et les auteurs s'intéressent aux changements des modes de régulation politique induits par leur développement. En prenant pour point d'appui l'observation de l'influence des environmentalistes anglais et français dans les processus et dispositifs des MAE, ce chapitre éclaire trois transformations des modes de régulation politique — la déssectorisation et la contractualisation de l'action publique ainsi que la privatisation de l'expertise — et pose la question de savoir si la référence croissante des politiques agricoles au développement durable préfigure ou pas un changement de régime de responsabilité.

La troisième partie de l'ouvrage s'intéresse au fonctionnement des dispositifs de normalisation, et plus particulièrement aux formats et processus de décision au sein des standards durables dits « multiparties prenantes », en choisissant de mettre à l'épreuve des faits leurs principes participatifs et délibératifs, souvent érigés en vertus démocratiques. Ainsi, Emmanuelle Cheyns s'intéresse dans le chapitre cinq aux formats de participation des tables rondes « huile de palme durable » (RSPO) et « soja responsable » (RTRS), dans lesquelles la logique de parties prenantes prévaut, fondée sur une représentation très partielle des acteurs à travers un cadrage poussé des débats. Elle montre par exemple comment l'agencement de l'espace, l'alternance de scènes publiques et d'arènes de négociation plus fermées de même que la mise en œuvre de technologies d'animation confiées à des consultants, influencent fortement le contenu des débats. Ces travaux mettent également en lumière que le fonctionnement des tables rondes repose moins sur le souci d'efficacité par rapport aux enjeux environnementaux que sur des logiques gestionnaires et managériales destinées à favoriser l'opérationnalité et la rapidité de la mise en œuvre. Dans le même ordre d'idées, Stéphane Guéneau montre dans le chapitre six qu'en dépit des espoirs de changement de modèle de développement forestier qu'il portait initialement (passage d'un modèle d'exploitation industrielle vers une gestion locale durable de plus petite taille), le Forest Stewardship Council (FSC) n'offre pour l'instant qu'un cadre de confrontation permettant d'accommoder à la marge des pratiques déjà en place. Les environmentalistes, fort influents dans les prises de décision du FSC, n'ont jusqu'à présent réussi qu'à faire pencher la balance du côté d'un modèle industriel mieux contrôlé : il s'agissait, en effet, dans un premier temps, d'attirer le secteur privé dans le système FSC.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage est consacrée au rôle des connaissances et de l'expertise dans le fonctionnement de différents dispositifs de normalisation. Tandis que les dispositifs territorialisés sont susceptibles de permettre l'expression de savoirs locaux, les dispositifs transnationaux imposent une forme d'expertise déterritorialisée. Mais dans tous les cas se pose la question du rôle des associations et des ONG dans la production et le contrôle des connaissances. Dans le septième chapitre, Pierre Alphandéry et Agnès Fortier montrent ainsi que la production de données naturalistes en France est restée largement liée au monde associatif composé d'amateurs et de bénévoles, et que la normalisation des données au nom de l'efficacité, de la transparence et de l'urgence de lutter contre la perte de biodiversité se fonde sur une nouvelle manière de concevoir la donnée. Il s'agit de passer progressivement d'un système de production localisé des données, marqué par une familiarité avec le terrain et des savoirs personnifiés, dans lequel la confiance joue un rôle pivot, à un système de données élaborées selon des méthodes standardisées,

garantissant la comparaison entre les États de l'Union européenne. Les auteurs soulignent qu'un tel dispositif de normalisation s'accompagne de la professionnalisation des associations, parfois malgré elles. Enfin, ce type de dispositif, établi au nom de la transparence de l'information et qui tend à privilégier les données d'inventaire — autrement dit les outils quantitatifs fondés sur la mesure, le calcul —, relève d'une logique d'administration de la connaissance qui participe de la reconfiguration des formes de savoir et des rapports de pouvoir. Peter Gibbon, qui s'intéresse quant à lui dans le chapitre huit à l'évolution de la réglementation publique de l'agriculture biologique dans l'Union européenne et ses déterminants dans les années 1990 à 2000, montre que dans un processus de régulation à dynamique cyclique, les groupes d'experts jouent un rôle clé à certains moments seulement, et que différents types d'expertise (technique, politique) sont essentiels dans le processus de régulation. Il éclaire ainsi les phénomènes de « dépolitisation, repolitisation » à l'œuvre dans le domaine de la normalisation européenne. En effet, les cycles de régulation présentent nécessairement des moments de discussion sur les principes sous-jacents et/ou de prise de décision politique, que ce soit pour assurer une plus grande crédibilité à la réglementation ou pour rejeter les limites entre différents objets et arènes de régulation. En d'autres termes, tout changement majeur dans la régulation renvoie nécessairement à des moments de politisation. Enfin, Marcel Djama et Aude Verwilghen analysent dans le chapitre neuf le type d'expertise mobilisé dans le processus d'élaboration de normes environnementales et sociales dans le secteur très controversé de l'huile de palme. Mettant en question la vision enchanteresse d'une arène de libre confrontation entre parties prenantes, dont les argumentations contradictoires permettraient de déboucher sur une nouvelle intelligibilité du problème à résoudre, ils s'intéressent aux modalités de construction du partenariat entre les parties prenantes et au mode d'élaboration du standard RSPO. Ils soulignent le rôle déterminant de consultants externes qui interviennent aux différentes phases pour identifier les parties prenantes, construire le partenariat, définir les termes techniques du débat, instaurer les méthodes de travail et animer les discussions. Dans ce processus, les auteurs montrent que les rationalités managériales, centrées sur les procédures de discussion, de transparence, d'organisation du travail, occupent une place centrale et qu'elles tendent à marginaliser les rationalités scientifiques et techniques souvent prégnantes dans la normalisation industrielle. Les auteurs apportent aussi une contribution à l'analyse des mécanismes de dépolitisation, en montrant comment la mise en circulation de ces rationalités managériales et leur adoption par toutes les parties prenantes rendent de plus en plus ténue et mouvante la frontière entre les différents types d'organisation en jeu, notamment les firmes et les ONG internationales.

6. Références bibliographiques

Agamben G., 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Rivages Poches/Petite bibliothèque.

Alphandéry P., Fortier A., 2007. A new approach to wildlife management in France. The formulation of the ORGFSH as tools for the conservation of biodiversity. *Sociologia Ruralis*, 47 (1), 42-62.

Alphandéry P., Fortier A., 2010. Local settings and biodiversity: a sociological approach to the implementation of the EC Habitats Directive in France. *Current Sociology*, 58 (5), 1-21.

Bäckstrand K., 2006. Multi-stakeholder partnerships for sustainable development:

rethinking legitimacy, accountability and effectiveness. *European Environment*, 16, 290-306.

Bartley T., 2007. Institutional emergence in an era of globalization: the rise of transnational private regulation of labor and environmental conditions. *American Journal of Sociology*, 113 (2), 297-351.

Beck U., 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier.

Bernstein S., Cashore B., 2007. Can non State Global Governance be legitimate? An analytical framework. *Regulation and Governance*, 1 (4), 347-371.

Bernstein S., Betsill M., Hoffmann M., Paterson M., 2010. A tale of two Copenhagens: carbon markets and climate governance. *Millenium*, 39 (1), 161-173.

Birnbaum P., 1975. *La fin du politique*, Paris, Éditions du Seuil.

Blondiaux L., Sintomer Y., 2002. L'impératif délibératif. *Politix*, 15 (57), 17-35.

Braithwaite J., Drahos P., 2000. *Global Business Regulation*, New York, Cambridge University Press.

Brown W., 2007. *Les habits neufs de la politique mondiale*, Paris, Les Prairies ordinaires.

Büthe T., Mattli W., 2011. *The New Global Rulers: The Privatization of Regulation in the World Economy*, Princeton University Press.

Callon M., Lascoumes P., Barthes Y., 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Cruikshank B., 1994. The will to empower: technologies of citizenship and the war on poverty. *Socialist Review*, 23 (4), 29-55.

Cutler C., 1997. Artifice, ideology and paradox: the public/private distinction in international law. *Review of International Political Economy*, 4 (2), 261-285.

Cutler A.C., Haufler V., Porter T. (eds), 1999. *Private Authority and International Affairs*, Albany, State University of New York Press.

Dardot P., Laval C., 2009. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.

Dauvergne P., Lister J., 2010. The power of big box retail in global environmental governance: bringing commodity chains back into IR. *Millenium*, 39 (1), 145-160.

Daviron B., Vagneron I., 2011. From commoditisation to de-commoditisation... and back again: discussing the role of sustainability standards for agricultural products. *Development Policy Review*, 29 (1), 91-113.

Dean M., 1999. *Governmentality: Power and Rule in Modern Society*, London, Sage.

Dingwerth K., Pattberg P., 2009. World politics and organizational fields: the case of sustainability governance. *European Journal of International Relations*, 15 (4), 707-743.

Djama M., Fouilleux E., Vagneron I., 2011. Standard setting, certifying and benchmarking: a governmentality approach to sustainability standards in the agro-food sector. In: *Governing Through Standards: Origins, Drivers and Limits* (S. Ponte, J. Vestergaard, P. Gibbon, eds), London, Palgrave, 187-209.

Falkner R., 2003. Private environmental governance and international relations:

- exploring the links. *Global Environmental Politics*, 3 (2), 72-87.
- Fiorini A., 2000. *The Third Force. The Rise of Transnational Civil Society*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace.
- Fligstein N., 1996. Markets as politics: a political-cultural approach to market institutions. *American Sociological Review*, 61, 656-673.
- Foucault M., 2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Seuil.
- Fouilleux E., 2012. Vers une agriculture durable ? Normes volontaires et privatisation de la régulation. In : *Regards sur la Terre 2012. Développement, alimentation, environnement : changer l'agriculture ?* (P. Jacquet, R. Pachauri, L. Tubiana, dir.), coll. Regards sur la Terre, Armand Colin, 301-310.
- Fuchs D., Vogelmann J., 2008. The power of TNCs in transnational environmental private governance. In: *Transnational Private Governance and its Limits* (J.-C. Graz, A. Nölke, eds), London, Routledge.
- Granovetter M., 1985. Economic action and social structure: the problem of embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91 (3), 481-510.
- Graz J.-C., Nölke A. (eds), 2008. *Transnational Private Governance and its Limits*. London, Routledge.
- Guéneau S., 2009. Certification as a new private global forest governance system: the regulatory potential of the Forest Stewardship Council. In: *Non-State Actors in Standard Setting* (T. Föster, A. Peters, eds), Cambridge, Cambridge University Press.
- Hardt M., Negri A., 2004. *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, La Découverte.
- Haufler V., 2003. New forms of governance: certification regimes as social regulations of the global market. In: *The Social and Political Dimensions of Forest Certification* (E. Meidinger, C. Elliot, G. Oesten, eds), Remagen, Forstbuch.
- Hood C., 2001. New public management. In: *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences* (N.J. Smelser, P.B. Baltes, eds), Amsterdam, Elsevier, 12355-12359.
- Jeanpierre L., 2007. Qui a éteint la démocratie ? In : *Les habits neufs de la politique mondiale* (W. Brown, dir.), Paris, Les Prairies ordinaires, 5-33.
- Keck M.E., Sikkink K., 1998. *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Läidi Z., 2008. *La norme sans la force*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2004. *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.
- Lefort C., 1986. *Essais sur le politique*, Paris, Seuil.
- Mouffe C., 1994. *Le politique et ses enjeux*, Paris, La Découverte/Mauss.
- Pattberg P., 2007. *Private Institutions and Global Governance: The New Politics of Environmental Sustainability*, Cheltenham (UK), Northampton (MA), Edward Elgar.
- Polanyi K., 1983 [1^{re} édition 1944]. *La grande transformation. Aux origines*

- politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Ponte S., Vestergaard J., Gibbon P. (eds.), 2011. *Governing Through Standards: Origins, Drivers and Limits*, London, Palgrave.
- Potoski M., Prakash A., 2005. Covenants with weak swords: ISO 14001 and firms. *Environmental Performance. Journal of Policy Analysis and Management*, 24 (4), 745-769.
- Power M., 1997. *The Audit Society. Rituals of Verification*, Oxford, Oxford University Press.
- Rosanvallon P., 2006. *La contre-démocratie*, Paris, Seuil.
- Rose N., Miller P., 1992. Political power beyond the State: problematics of government. *British Journal of Sociology*, 43, 173-205.
- Rosenau J.N., 2007. Governing the ungovernable: the challenge of a global disaggregation of authority. *Regulation and Governance*, 1, 88-97.
- Rosenau J.N., Czempiel E.O. (eds), 1992. *Governance without Government: Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sassen S., 1996. *Loosing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*, New York, Columbia University Press.
- Sassen S., 2006. *Territory, Authority and Rights: From Medieval to Global Assemblages*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Satre L.J., 2005. *Chocolate on Trial: Slavery, Politics and the Ethics of business*, Athens (Ohio), Ohio University Press.
- Sintomer Y., Talpin J., 2011. La démocratie délibérative face au défi du pouvoir. *Raisons politiques*, 42, 5-14.
- Smouts M.-C., 1998. Du bon usage de la « gouvernance » en relations internationales. *Revue internationale des sciences sociales*, 155, 85-94.
- Strange S., 1996. *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge (UK), Cambridge University Press.
- United Nations Commission on Global Governance, 1995. *Our Global Neighborhood*, Oxford, Oxford University Press.